**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**1 BELGE SUR 4 A CONSOMMÉ DES PSYCHOTROPES EN BELGIQUE EN 2022**

**18 septembre 2023 – Le ministre de la Santé Frank Vandenbroucke et le SPF Santé publique lancent aujourd’hui une campagne de sensibilisation à destination des professionnels de la santé, notamment les médecins généralistes, les pharmaciens et les psychologues, afin de freiner la consommation inquiétante des médicaments psychotropes dans notre pays et d’évoluer ensemble vers un usage plus adéquat de ce type de traitements.**

**Des chiffres alarmants**

La consommation de psychotropes en Belgique, tels que les antidépresseurs, benzodiazépines, antipsychotiques et psychostimulants est alarmante. Ces traitements psychotropes ne sont pas toujours adaptés aux besoins des patients, sont souvent prolongés de manière injustifiée, sont peu suivis et rarement remis en question.

**En 2022, 1 Belge sur 4 a pris au moins un psychotrope, soit 3 millions de patients.**

Le recours aux psychotropes peut s’avérer nécessaire dans certains cas, mais à dose adéquate et pour une durée déterminée. Avec les benzodiazépines comme les somnifères ou calmants, les patients courent rapidement le risque d’accoutumance et de dépendance. Ces problèmes peuvent être évités en proposant dès le départ aux patients d’autres solutions beaucoup plus efficaces à long terme. Or, en cas d’utilisation prolongée, un travail intensif et compliqué doit être mis en place pour parvenir à réduire la consommation.

Le fait de recourir à un traitement antidépresseur doit notamment être envisagé avec précaution. Le degré de sévérité de la dépression détermine la nécessité ou non d’un traitement médicamenteux, en complément d’une approche non médicamenteuse comme le soutien psychologique, préconisé en premier lieu. Concernant les antipsychotiques, les indications thérapeutiques qui justifient leur usage sont limitées. Une grande prudence s’impose donc également.

*Frank Vandenbroucke : « L’utilisation fréquente et en partie inappropriée des psychotropes dans notre pays est très problématique. Cela retarde et complique le bon rétablissement des patients. Qui plus est, dans le cas des benzodiazépines, cela entraîne des risques supplémentaires de dépendance, de confusion, de chutes, et bien d’autres. Il est donc urgent d’évoluer vers un usage plus adapté des médicaments psychotropes, par le biais d’une approche raisonnée, approfondie et concertée.*

*Avec cette campagne, je souhaite renforcer le rôle des professionnels de la santé en mettant l’accent sur leur responsabilité, car ils sont les prescripteurs et les accompagnateurs de nos concitoyens dans leur rétablissement, leur rôle dans l’amélioration de la situation actuelle est donc primordial, mais aussi en élargissant encore l’offre de formation*. *Mais cela ne suffira pas.* *À court terme, en collaboration avec les partenaires concernés, je développerai encore la politique en matière de psychotropes pour répondre à cette crise sanitaire. »*

**Les professionnels de la santé ont le pouvoir et la responsabilité de changer la donne**

Les professionnels de la santé ont un rôle crucial à jouer qui va bien au-delà du diagnostic, de la prescription ou de la délivrance de médicaments : ils doivent toujours essayer de se diriger d’abord vers une solution non médicamenteuse. Ils ont également la responsabilité, dans le cas où une médication semble nécessaire, de suivre de près l’utilisation des psychotropes par leurs patients, de les informer, les motiver, les soutenir et les sensibiliser et de les réorienter de manière adéquate si nécessaire.

Pour ce faire, une première étape essentielle consiste à ouvrir le dialogue avec les patients sur leur utilisation des médicaments et sur les alternatives non médicamenteuses à leur disposition, comme l’adaptation de leur mode de vie ou le suivi (psycho-)thérapeutique.

S’ils décident de commencer un traitement médicamenteux chez un patient, les professionnels de la santé doivent également accorder une attention particulière aux effets secondaires, et ce dès le début du traitement. Par ailleurs, la durée appropriée — ni trop longue ni trop courte — et le sevrage progressif du traitement doivent aussi être abordés avec le patient dès le départ.

Enfin, la collaboration entre professionnels contribue grandement à un suivi global efficace du patient. En tant que prescripteurs du traitement, les médecins jouent bien évidemment un rôle fondamental, mais les pharmaciens et les psychologues ont aussi une responsabilité. Ils ont la possibilité d’informer les patients sur la prise en charge (complémentaire) non médicamenteuse et le bon usage du traitement. Mais également de les sensibiliser aux risques et aux effets secondaires éventuels et de les encourager à parler avec leur médecin lorsque leur situation est amenée à évoluer.

**Un soutien aux professionnels de la santé avec www.usagepsychotropes.be**

La campagne « *Psychotropes : quels risques pour vos patients ? Ensemble, favorisons un usage adapté*» vise à soutenir les professionnels de la santé, et insister sur le rôle qu’ils ont à jouer, en leur apportant des connaissances actualisées sur les psychotropes.

Un portail web a été conçu pour leur donner accès à des informations fiables et, dans la mesure du possible, fondées sur des données scientifiques probantes. Spécialement conçu pour les médecins, pharmaciens et psychologues, ce portail renvoie à des ressources spécifiquement adaptées, telles que des études, des formations en ligne et des outils pratiques.

Cette campagne est réalisée en collaboration avec le groupe d’experts BelPEP (Belgian Psychotropics Expert Platform) ainsi qu’avec le soutien d’organisations professionnelles parmi lesquelles la SSMG, Domus Medica, l’APB, l’UPPCF et VVKP.

Dans les mois à venir, le SPF Santé publique et ses partenaires professionnels communiqueront largement sur l’usage adéquat des psychotropes.

**Plus d’infos**

www.usagepsychotropes.be

**Contact**

Vinciane Charlier

Porte-parole Service public fédéral Santé publique

+32 (0) 475 93 92 71

vinciane.charlier@health.fgov.be